



Conseil communal
Le bureau

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 21 novembre 2018

sous la Présidence de Monsieur Jean-Denis Briod

Préavis N° 21-2018 Renouvellement du matériel informatique et extension de la fibre optique
Crédit demandé CHF 1'185'000.00

Le Conseil communal de Pully

vu le préavis municipal N°21-2018 du 10 octobre 2018,

vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,

vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'adopter le projet de renouvellement de matériel informatique et extension du réseau fibres optiques ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 1'185'000.00 TTC, montant à prélever tout ou partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;

4. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :

- par annuités égales sur 5 ans au maximum pour les coûts liés au renouvellement de matériel informatique, soit la somme de CHF 437'000.00 ;
- par annuités égales sur 20 ans au maximum pour les coûts liés à l'extension du réseau fibres optiques, soit la somme de CHF 748'000.00.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

Le secrétaire


Jean-Denis BRIOD




Bernard MONTAVON

Pully, le 12 avril 2019